

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mai 2026

POUR UNE MONTAGNE VIVANTE ET SOUVERAINE - (N° 2595)

Adopté

N° CD102

SOUS-AMENDEMENT

présenté par

Mme Pochon, M. Nicolas Bonnet, M. Thierry, M. Ruffin et M. Raux

à l'amendement n° CD94 de M. Jean-Pierre Vigier
-----**ARTICLE 3**

Compléter la première phrase de l'alinéa 4 par les mots :

« , notamment en matière de préservation des écosystèmes montagnards, de mise en œuvre de mesures d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique à l'échelle intercommunale, de développement de pratiques agricoles durables et sobres et de protection de la ressource en eau. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement du groupe Ecologiste et social vise à préciser le champ des questions examinées par la commission de la montagne.

La rédaction proposée ne garantit pas la prise en compte des enjeux environnementaux, climatiques et agricoles, pourtant centraux dans ces territoires.

Il est donc proposé d'orienter explicitement les travaux de la commission vers la préservation des écosystèmes montagnards, la transition climatique, le développement de pratiques agricoles durables et la protection de la ressource en eau.